

La France
n'est-elle plus
qu'une
Colонie Allemande ?

Partout on découvre
les fourriers de l'invasion

L'ŒUVRE

10^e ANNÉE — N^o 21 22 Mai 1913
220, Fg St-Honoré (8^e) PAR AN : 10 FRANCS
Téléphone 589.55



Au Printemps

DERNIÈRES
TOILETTES
D'ÉTÉ

LOUVRE

ANNIVERSAIRE
des
AGRANDISSEMENTS
—
OCCASIONS

Mes Tablettes

PAR

GUSTAVE TÉRY

La règle du jeu.

L'autre jour, nos députés ont eu un accès de vertu. Il ne s'agissait, il est vrai, que de vertu à l'usage des autres. Comme c'est celle qui coûte le moins, la Chambre n'a pas hésité à « prendre en considération » un projet de loi draconien qui devait interdire en France tous les « jeux de hasard ».

Puis, la Chambre s'est ravisée, et elle a bien voulu reconnaître que, dans certains cas, on peut tolérer les tripots. Dans quels cas ? Les principes dont s'inspire le législateur sont bien connus ; ils n'en sont pas moins curieux.

L'Etat ne se place, en effet, ni au point de vue moral, ni au point de vue financier ; pour lui, toute la question se réduit à un petit problème d'hydrologie, voire à une simple analyse chimique.

— Goûtons l'eau de cette source, dit l'Etat. Elle est naturelle et pure ? Alors, ici, le jeu sera sévèrement défendu... Et là ? Vous dites que l'eau qui jaillit du rocher est sulfureuse ? S'il en est ainsi, vous pouvez jouer tant qu'il vous plaira, mes enfants ; du moment que l'eau est sulfureuse, la dame de pique devient une femme légitime... .

Ce qui n'est pas moins réjouissant, c'est le rôle que la loi fait tenir à l'Académie de médecine, dont on sollicite l'avis avant de concéder la licence. On comprendrait que la Faculté répondit :

✓ 16984 8.P 2884

— En effet, les eaux de Trou-les-Bains sont excellentes et nous ne pouvons que les recommander aux malades. Mais rien n'est énervant comme le jeu, et personne n'est plus nerveux qu'un malade. Donc, dans l'intérêt de la santé publique, pas de baccara, pas de boule, pas de petits chevaux à Trou les-Bains ! Que l'on puisse jouer partout, excepté là...

Mais si la Faculté disait ce qu'elle doit dire, ne serait-ce pas le monde renversé ? Et, raisonnablement, peut-on demander à la Faculté de renverser le monde, même pour le remettre à l'endroit ?

La Crise maritime.

Sous ce titre, le *Moniteur du Commerce et de l'Industrie* nous apporte quelques éclaircissements d'une savoureuse ironie :

Dans *l'Œuvre*, M. Gustave Téry s'étonne que « personne n'ait l'air de se douter que les conventions postales qui lient l'Etat à la Compagnie générale Transatlantique expirent le 31 mars 1913. »

Il a bien tort; c'est toujours ainsi que cela s'est passé, et on ne remonte pas le courant des habitudes. On lisait, il n'y a que 15 ans, dans le *Journal Officiel*, année 1897, page 2241 :

« Nous assistons aujourd'hui à ce qui s'est toujours passé en pareille circonstance. La compagnie adjudicataire a, pendant huit, neuf et dix ans, trouvé le métier agréable et bon. Mais quand elle voit son contrat arriver à expiration, elle va trouver le gouvernement et lui dit : la situation va devenir lamentable. Que voulez-vous que je fasse de mon matériel, de mon personnel, de mes agences ? Il faut absolument vous arranger de façon que le contrat soit prorogé.

» Et alors, le gouvernement qui est bon prince, touché par des arguments qui ne manquent pas d'une

certaine valeur, le gouvernement n'a qu'une préoccupation : c'est, non pas de trouver des concurrents à la compagnie par une nouvelle adjudication, mais d'écarteler par tous les moyens en son pouvoir ceux qui ne demanderaient pas mieux que de se présenter. »

Qui parlait ainsi ? M. Jules-Charles Roux, alors député de Marseille, le même qui préside aujourd'hui aux destinées de la Compagnie générale Transatlantique. Et vous voudriez qu'ayant changé de métier, il fût moins attentif que ceux qu'il a remplacés au dernier que la fortune a mis dans ses mains !

Non, il ne faut pas demander aux hommes d'être héroïques. Les conventions postales de la ligne du Havre à New-York seront donc encore prorogées de six mois : 1^o parce que trouvant le métier agréable et bon, M. Jules-Charles Roux a demandé une nouvelle prorogation ; 2^o parce que le gouvernement n'a pas trouvé, lui, le temps de faire discuter par le Parlement les nouvelles conventions qu'il a proposées et qu'il ne sait ni si, ni quand, il le trouvera.

Combien sont-ils à profiter de ses distractions ou de sa complicité ? On ne les compte plus...

La suite de l'article, fort bien fait, nous découvre « un véritable monument d'iniquité », et j'avoue que pour ma part, je ne le connaissais pas encore. Il y en a tant ! Qui donc disait que nous n'avons plus d'architecture ? Il oubliait les « monuments d'iniquité ».

Visitons celui-ci :

Aux chargeurs français, la Compagnie transatlantique impose un connaissance dont l'article 15 spécifie qu'elle se désintéresse complètement des marchandises transportées. Qu'elles soient volées, sabotées ou avariées, peu lui importe : elle n'en est nullement responsable, si le chargeur

ne produit pas « une preuve précise et déterminée » de son incurie.

Vous voyez comme c'est commode ! Un Stéphanois expédie des caisses de rubans à New-York ; dans les magasins de la douane, à l'arrivée, on constate que les rubans ont été délavés et détéints par l'eau de mer. Voilà notre fabricant tenu de prouver que la Compagnie transatlantique a commis une faute, et de la « déterminer », et de la « préciser », à l'exclusion de toute autre hypothèse. « Tous ceux qui, dans les cas les plus graves, s'y sont essayés, dit notre frère, ont succombé à la tâche et ne recommencent plus. »



Mais ceci n'est rien encore : il faut voir l'envers de la médaille. La loi américaine du 13 février 1893 n'admet point — et cette loi est le bon sens même — qu'une compagnie qui se charge de transporter des marchandises ne soit pas responsable des marchandises qu'elle transporte. Si bien qu'en vertu de l'*Harter Act*, menacée d'une amende de 10.000 francs si elle s'avise d'appliquer son article 15 aux commerçants américains, la Compagnie transatlantique leur donne *la garantie qu'elle refuse aux commerçants français*.

Et l'on demande encore pourquoi notre marine, notre commerce et notre industrie périlient !

Pour que la marine marchande prospère, dirait Joseph Prudhomme, il faut du trafic ; et pour obtenir du trafic, ajouterait M. de la Palice, il faut attirer les trafiquants. Or, quelle confiance, avec des règlements pareils, peuvent leur inspirer les compagnies françaises ?

Au contraire, voici les conditions de connaissance imposées aux compagnies allemandes :

L'armateur est responsable de la bonne organisation

du bateau, de son équipement, de son armement, de son approvisionnement.

Le bâtiment, sous sa responsabilité, doit être capable de bien tenir la mer et d'accomplir la traversée prévue. L'armateur est responsable également des fautes commises par son personnel et de sa négligence en ce qui concerne l'arrimage, la garde, la manutention et la livraison de la cargaison.

Toutes les clauses, de convention contraire à ce qui précède, sont nulles et non avenues et sans valeur au point de vue juridique.

Allez voir maintenant la merveilleuse activité qui règne sur les quais de Brême ou de Hambourg, et vous comprendrez mieux ce que peuvent représenter dix lignes du code, dans les pays où il y a une loi et une autorité pour la faire observer.



Pauvre Marine !

« Pauvre Marine ! s'écrie douloureusement M. Pierre Baudin. Le pays ne peut descendre dans l'examen des responsabilités. Il juge *en bloc* le bloc de culpabilités, d'incuries, de mauvais instincts nocifs et d'oxydes démagogiques qui ont ruiné notre puissance navale.

» Que de sacrifices urgents ! Les cuirassés n'ont pas encore leur premier approvisionnement d'obus.

» Les approvisionnements en charbon sont notoirement inférieurs au nécessaire.

» A Toulon, on ne drague la rade que par simulacre. Les grands bâtiments ne pourront bientôt plus s'y mouvoir. Un seul bassin a des dimensions suffisantes pour caréner les cuirassés et croiseurs de construction récente. Des accidents

de toutes grandeurs vont nécessairement se succéder aux coques...

» Mais à quoi bon s'astreindre à une critique de détail ? Pourquoi relever les malfaçons innombrables des arsenaux, l'état d'indiscipline chronique de certaines catégories de serviteurs de la Marine, l'anarchie générale de cette administration qui n'est pas une armée, qui n'est qu'une affligeante pétaudiére ? »

Ainsi parle de notre marine le ministre de la marine.

« Parlait », plutôt, car M. Baudin n'était pas encore installé rue Royale quand il tenait ces propos amers.

Est-il besoin d'ajouter que, maintenant, la Marine française est la première du monde ?

Gouverner, c'est prévoir

Il n'est pas certain cependant que M. Baudin en soit très sûr.

La preuve en est que, par décret en date du 16 avril, il vient de nommer « membre du conseil supérieur de la navigation maritime » un M. Faucon, « syndic de faillites à Paris », dit l'*Officiel*.

Un Syndic de faillites ? Déjà ?

Voilà un ministre qu'on ne pourra plus accuser d'imprévoyance.

Le bois et le cuir.

Autre méfait de la chimie allemande.

Jadis, on tannait le cuir avec l'écorce de chêne

aujourd'hui, l'écorce est trop souvent remplacée par des extraits tanniques.

Trop souvent, car l'expérience démontre que le cuir tanné aux extraits tanniques n'a pas la même souplesse, la même résistance, la même imperméabilité que le cuir tanné à l'écorce de chêne. Et c'est pour cette raison que, jusqu'en 1912, l'administration de la Guerre spécifiait dans ses cahiers des charges l'obligation pour l'adjudicataire de fournir des cuirs tannés suivant l'ancienne méthode. Mais les gens que gênait cette clause se sont si bien démenés qu'elle a été supprimée. Sous notre charmant régime, les fraudeurs eux-mêmes font la loi (car il s'agit bien d'une véritable fraude), et les fournisseurs de la Guerre seront autorisés désormais à lui livrer sans façon du cuir mal façonné pour la bagatelle de cent soixante millions par an !

Comment M. Etienne, qui a besoin de la même indulgence pour ses fournitures de laiton, ne fermerait-il pas les yeux sur ces intrigues ?

Elles ont eu pourtant la vertu d'émuvoir les propriétaires forestiers du midi qui viennent de former un syndicat pour se défendre, et c'est au premier numéro de leur timide *Bulletin* que j'emprunte ces détails.

Ce que le *Bulletin* ne dit pas, c'est que l'industrie des extraits tanniques est essentiellement allemande, et que ce sont des Allemands qui l'exploitent chez nous. Qu'ils soient assez forts pour imposer leurs conditions à notre ministère de la Guerre, aucun lecteur de l'*Œuvre* n'en sera surpris.

Mais voyez comme tous ces faits se tiennent, s'enchaînent, s'éclairent !

1^o L'impôt qui frappe la forêt en passe le revenu;

2^o Ce revenu même est amoindri par la concurrence de la camelote allemande (1);

3^o Les propriétaires aux abois se défont de leurs forêts à bas prix;

4^o Elles sont rasées à blanc étoc par des syndicats judéo-allemands;

5^o Le déboisement détermine des inondations, qui ruinent les villes et les campagnes;

6^o Et parce que nous n'avons pas su défendre nos forêts et les intérêts qu'elles représentent, nos soldats perdront leurs semelles en marchant à la frontière...

En Bretagne ou en Champagne, en Normandie ou en Bourgogne, à l'usine ou aux champs, dans les bureaux ou dans la forêt, sournoisement, effrontément, du haut en bas, de long en large, sous toutes les formes, c'est partout le sabotage de la France.

L'invasion.

Simple annonce cueillie dans la *Gazette de Lausanne*:

**Maison d'électricité allemande
cherche
pour sa succursale à Nancy et son rayon de propagande un
correspondant français
Adresser offres avec prétentions et photographie
sous L 2142 X à Haasenstein et Vogler, Genève.**

Combien y a-t-il de maisons d'électricité fran-

(1) La vente de l'écorce était autrefois, disent les intéressés, d'un excellent rapport. « La consommation de l'écorce a diminué des neuf dixièmes, et se réduit d'anée en année. Le prix de l'écorce s'est avil à un tel point qu'il ne couvre même plus le prix de la main-d'œuvre ».

Bulletin du Syndicat forestier du Midi.

çaises qui cherchent des correspondants allemands pour leur succursale de Dresde ou de Munich?

Mais, au fait, y a-t-il des maisons d'électricité françaises?

Protestations platoniques.

Le *Rappel* a publié cette note :

« Hier, la *Bataille Syndicaliste* a été saisie par la police pour complaire à Alphonse XIII.

« C'est une infamie et c'est une honte.

« Nous ne voulons pas savoir ce que pouvait contenir le numéro incriminé. Ce que nous savons, c'est que la liberté de la presse est de droit public et qu'aucun ministre ne peut sans forfaiture abroger, par mesure administrative, une loi régulièrement votée et promulguée.

« Ce que nous savons, c'est qu'il y a des parquets pour poursuivre et des tribunaux pour condamner, et qu'en aucun cas aucune autorité ne peut régulièrement se substituer à eux.

« Nous protestons aujourd'hui, comme nous avons protesté quand M. Lépine s'est permis d'interdire la vente de l'*Œuvre* dans les kiosques, comme nous protesterons demain si quelque autre de nos confrères était victime d'un acte d'arbitraire. »

J'ai vivement regretté de n'avoir pas été à Paris la semaine dernière pour joindre ma protestation à celle du *Rappel*.

Et nous ne serons pas les seuls à protester de même contre le traitement infligé par la police à notre confrère Baer de l'*Echo de Paris*.

Pourtant, que signifient ces protestations que l'on nous oblige si souvent à renouveler? Et leur fréquence même ne montre-t-elle pas combien les « autorités » s'en contrefichent?

J'ai ouï dire qu'il y avait à Paris un *Syndicat de*

la Presse. Qu'a-t-il fait pour le rédacteur de l'*Echo*? Qu'a-t-il fait pour la *Bataille Syndicaliste*?

Sans doute, ce qu'il avait fait pour l'*Œuvre*, quand le Préfet de la Seine prit sur lui d'en interdire la vente dans les kiosques.

Je pose la question à nos confrères du *Rappel* et à tous les journalistes qui ont encore le sens de la dignité professionnelle : n'est-ce pas contre le honteux silence de ce prétendu *Syndicat de la presse* que nous devrions d'abord protester?

Tels maîtres...

Il est une autre question dont la solution est moins aisée : c'est de savoir quelle espèce de patrie il nous faut vouloir.

Dans quelle mesure devons-nous vouloir notre patrie?

Qu'ont-elles, nos patries actuelles, de particulièrement intangible?

On croit trop souvent que le meilleur moyen de défendre l'idée de patrie est de faire voir combien notre patrie à nous est digne d'être aimée. On célèbre les vertus de la culture française... C'est se placer sur un bien mauvais terrain.

N'est-ce pas parler un langage nationaliste que de mettre au-dessus de toute autre la culture française, fût-ce au titre révolutionnaire? Ce serait à désespérer, si l'on était condamné à ne faire du patriottisme qu'en mettant la France au-dessus de tout!

DURKHEIM
Professeur à la Sorbonne.

Pour ma part, je n'hésite pas : la plus grande vérité est dans l'internationalisme. La patrie a déjà perdu plusieurs de ses éléments; elle en perdra

encore sans que nous puissions prévoir avec certitude le terme de cette dissolution.

RUYSEN
Professeur à l'Université de Bordeaux.

Voilà quelques-uns des propos qu'échangeaient il y a six ans nos intellectuels de la Sorbonne judéo-allemande, dans une salle de la Faculté des Lettres où ils avaient mis en question la patrie.

Lisez attentivement ces phrases, et vous comprendrez mieux les mutineries de Toul et de Belfort. Ce sont ces mauvais maîtres qui font ces mauvais soldats.

« Dans quelle mesure...? ».

Un Français m'écrit :

Sur cinq professeurs de mon fils au lycée Louis-le-Grand (première vétérans), MM. Rosenthal, Weill, Mayer, Bernès et Bellessort, il y a trois Juifs allemands.

Oui, c'est maintenant la proportion, dans l'Université comme partout : trois sur cinq.

Et lorsque le Juif Durkheim, qui est chargé d'enseigner la « pétacochie » à cette clique de cuistres du ghetto, l'assemble à la Sorbonne pour se demander avec elle : « *Dans quelle mesure devons-nous vouloir notre patrie?* » nous n'avons pas besoin de nous demander de quelle « patrie » il entend parler; c'est bien de la nôtre, et il en parle comme il faut : les Français se contentent de l'aimer; les Juifs la « veulent ».

Dans quelle « mesure »?

Sans mesure.

Ah! si seulement il restait aux Français les deux cinquièmes de la France!



LES ALLEMANDS CHEZ NOUS.

Un peu de patience.

Les échos de notre campagne ne sont pas encore parvenus jusqu'à la Chambre ; mais, la semaine dernière, ils ont paru émouvoir les voûtes du Sénat et même quelques sénateurs.

Nous le devons à M. Charles Riou qui, à la séance du 14 mai, s'est exprimé en ces termes :

J'avais l'intention d'aborder dans la discussion générale du budget — si cela avait été possible, mais le temps presse et je n'y ferai qu'une brève allusion — une question qui aujourd'hui passionne tous les esprits : c'est celle de l'invasion, en particulier au point de vue économique, par les étrangers, de notre douce France (*Très bien !*)

De tous les côtés ils l'envahissent, surtout les Allemands dont, à tous les égards, nous avons le droit de nous plaindre et de nous défier.

Or, messieurs, il y a déjà quelque temps, à la date du 28 janvier 1909, M. Cabart-Danneville, M. l'amiral de Cuverville, notre très regretté collègue et moi, nous déposions sur le bureau du Sénat une proposition de loi qui a été renvoyée à la commission de la marine. Je ne sais pas si cette commission l'a examinée. Dans tous les cas, elle n'a pas abouti. Cette proposition avait pour

objet la défense de nos côtes non seulement de Bretagne, mais de Normandie, qui sont envahies sur tous les points, surtout par l'influence allemande. Nous n'avions pas la prétention de la faire voter telle que nous l'avions rédigée, mais notre désir était qu'elle fût examinée et discutée et que des mesures efficaces intervinssent sans délai. Il n'en a rien été.

Il ne s'agit que de défendre la Normandie et la Bretagne ! Attendez un peu : nous en reparlerons quand nous en aurons fini avec la défense laïque.

Nous verrons alors s'il est encore temps de reprendre aux Allemands les deux nouvelles provinces dont ils vont achever la conquête sans coup férir.

Même à Brest.

Justement, de nouveaux documents nous parviennent, qu'il faut joindre à l'effroyable dossier réuni par Léon Daudet dans son livre *l'Avant-Guerre*, dossier qui ne fait malheureusement pas double emploi avec celui que nous publions dans l'*Œuvre* au jour le jour.

A la fin du mois dernier, nous recevions cette lettre inquiétante :

Lecteur assidu de l'*Œuvre*, je m'intéresse particulièrement aux efforts que vous faites pour combattre l'invasion allemande.

Un fait :

De passage au Conquet (Finistère), j'y ai appris par des habitants de la région qu'une usine allemande allait s'installer sur la côte pour l'exploitation de la

soude et des extraits du goémon ; sans avoir la hantise de l'espionnage, il me paraît nécessaire d'attirer votre attention sur la situation exceptionnelle de cette usine.

Dès que l'usine travaillera, dirigée par un personnel allemand, il ne sera que trop facile aux ingénieurs de se procurer tous les renseignements qu'ils voudront sur la défense du port de Brest. Les distractions étant rares en cette région, on lie facilement connaissance et, le cas échéant, un gardien de batterie fera très innocemment visiter le fort aux « amis » de la fabrique voisine.

Et qui sait si l'on ne se demandera pas plus tard comment l'ennemi est parvenu à forcer le fameux « goulet » réputé imprenable ?

**

Nous nous sommes aussitôt adressés à un de nos amis de la région, et voici les résultats de l'enquête qu'il a bien voulu faire pour les lecteurs de l'*Œuvre* :

Il y a dix-huit mois environ, un certain G..., se disant Alsacien, arrivait au Conquet où il se donnait comme inventeur de procédés nouveaux, pour traiter les plantes marines, procédés *laissant pour résidus* les produits qui sont les plus appréciés par les raffineurs de cendres de varechs.

C'est pour ce motif, raconta l'inconnu, qu'il désirait s'installer au Conquet afin d'écouler facilement ses résidus à l'usine d'iode établie dans le voisinage.

S'il en avait été ainsi, M. G... aurait cherché les terrains les plus rapprochés de l'usine ; or, par une bizarrerie inexplicable — ou trop facilement explicable — il jeta son dévolu sur des terrains éloignés de l'usine et aussi mal placés que possible pour une exploitation industrielle. En revanche, ces terrains sont pour ainsi dire contigus aux forts de la presqu'île de Kermorvan,

forts qui dominent et défendent la baie des Blancs Sablons, considérée comme la seule aux environs de Brest où se puisse opérer un débarquement de troupes.

Le choix du terrain convoité par G... ne passa pas inaperçu, on le soupçonna d'être Allemand, si bien qu'il prit peur et disparut. Il fut remplacé par un M. de M... qui vient d'acquérir et de payer 25.000 francs des terrains qui n'en valent pas 10.000, mais qui longent les forts défendant les Blancs Sablons !

Il ne manque pas de terrains entre Le Conquet et l'Aberwrach pour y créer des établissements traitant le varech, et tous sont infiniment supérieurs au point de vue industriel à l'emplacement choisi par M. de M..., c'est-à-dire celui-là même dont G... avait négocié l'acquisition ; mais ils ne sont pas auprès des forts, observent les habitants du pays, où on considère G... comme un Allemand et de M... comme son homme de paille.

Il est évident, ajoute-t-on, qu'on ne peut interdire aux G... l'accès du territoire français ni l'acquisition de terrains, mais on devrait étendre la zone militaire autour des forts et interdire dans cette zone la création d'une usine quelconque. On ne voit pas, en effet, ce qui empêcherait nos industriels Allemands d'installer sur une cheminée des appareils de télégraphie sans fil pour renseigner au large la flotte ennemie.

Et de combien d'autres manières ne pourrait-on pas utiliser contre nous cette admirable position !

En sera-t-il des chimistes allemands installés en Bretagne, comme de ces fermiers allemands, dont notre collaborateur Jean Piot, le 24 octobre, signalait la présence à Buchey, dans la Haute-Marne, sur un autre point stratégique ?

Ces honnêtes « fermiers » ont d'abord maudit les rédacteurs de l'*Œuvre* ; puis ils ont annoncé qu'ils allaient nous poursuivre, tout comme les

Marchands de conserves qui font avaler à nos soldats, sous couleur de bouillon, les sous-produits et les rinçures de la bière germanique. Enfin, après avoir un peu hésité, ils ont pris bagage et sont retournés dans leur pays, en expliquant :

— Nous ne faisons pas nos affaires à Buchey.

Ils n'y faisaient, en effet, que celles de Guillaume ; et sans doute elles sont terminées. S'étant renseignés à loisir, ayant pris tous les clichés et levé tous les plans nécessaires, ces fourriers de l'invasion n'avaient plus rien à faire chez nous. Du moins, pour le moment.

Car nous les reverrons.



En Bourgogne.

Nous ne croyons pas que le *Petit Marseillais* ait consacré jusqu'à ce jour beaucoup d'articles à la question qui nous occupe. Mais il publiait ces jours-ci cette dépêche de Dijon, qui montre une fois de plus combien le péril est grave et multiple :

Depuis quelques jours, des ingénieurs allemands de la maison Fritz Ferber, de Mannheim (grand-duché de Bade), circulent dans le département de la Côte-d'Or, à la recherche de terrains en vue de l'installation d'une colossale usine de fabrication d'aluminium et de produits chimiques. Leur choix vient de s'arrêter sur les vastes terrains formant ensemble près de cinq hectares, situés sur les territoires de Brazey-en-Plaine et de Saint-Jean-de-Losne, tout à proximité du canal de Bourgogne et d'une ligne ferrée stratégique aboutissant

à la jonction des lignes P.-L.-M. de Dijon à Saint-Amour, de Dijon à Lons-le-Saulnier et de Gray à Chalon.

L'usine n'occuperait que des ouvriers allemands ; c'est donc une colonie s'élevant, d'après les dires des ingénieurs eux-mêmes, à sept cents ou huit cents sujets germaniques, qui va s'installer en Côte-d'Or, à moins que, malgré les offres alléchantes, les propriétaires des terrains convoités refusent net toutes transactions. Ce serait là un bel acte de patriotisme. En tout cas, il semble à tous que pareilles tentatives doivent attirer l'attention du gouvernement.

La France est dépecée de tous les côtés à la fois.

Et que faudrait-il dire de la Champagne, qui, à l'heure présente, est certainement beaucoup plus germanisée que la Lorraine ?



Leur toupet.

La maison allemande Knorr répand en France à profusion de petits prospectus jaunes, qui donnent, au verso, de bons conseils à nos écoliers :

Par exemple :

« — Ne vous emparez jamais de ce qui ne vous appartient pas. »

Sur quoi, Knorr d'Heilbronn se pare du titre de Français.

Ou bien :

« Ne mentez jamais. »

Après quoi le prospectus affirme que « les potages KNORR sont de fabrication française. »

Encore un naufrage

A QUAND LE PROCHAIN ?

Notes d'un passager du Melbourne.



Le 24 novembre, le paquebot *Salazie*, des Messageries maritimes, ayant à bord 294 personnes, s'est échoué sur les îlots de Nossy-Ankomba, non loin de la baie de Diégo-Suarez. Après être restés vingt-six heures sur le navire en perdition, les malheureux passagers réussirent à débarquer sur un îlot désert où, pendant deux jours, ils vécurent... de l'eau du ciel !

Et ce fut aussi, apparemment, le ciel qui les sauva en faisant un miracle.

« Il y a des étonnements étonnans, dit à ce propos le *Rappel*. Les personnages officiels qui enquêtent sur le naufrage du *Salazie* sont tout surpris d'apprendre que ce paquebot ayant, lorsqu'il coula à pic, le 24 novembre dernier, trente ans de navigation, alors qu'il eût dû être réformé au bout de vingt-cinq.

» Leur stupeur augmente quand ils constatent que les tôles rouillées et rongées n'avaient plus que quelques millimètres d'épaisseur.

» Or, il y a des mois que nous affirmons ici même que les contrats ne sont pas plus respectés par la Compagnie Transatlantique que par la Compagnie des Messageries maritimes et que presque tous ses courriers postaux entre la France et l'Algérie ont plus de *trente ans* de navigation. »

Ici encore l'*Œuvre* s'est rencontrée avec le

Rappel. Nous avons même publié naguère la liste et l'âge des bateaux de la Compagnie Transatlantique. Il est certain que si les voyageurs, avant de s'embarquer, consultaient ce tableau trop suggestif, aucun n'oserait plus traverser la Méditerranée.



Sur ce nouveau naufrage, que nous n'avions pas eu grand mérite à prédire, *le Matin* nous donne quelques détails fort intéressants :

Tout d'abord cette constatation est faite au début d'un des rapports : alors que le nouveau contrat qui lie l'Etat et les Messageries maritimes prévoit que les navires courriers n'auront pas plus de vingt-cinq ans d'ancienneté, le *Salazie* avait trente ans de navigation quand il fit son premier voyage à Madagascar. Il venait d'être enlevé à la ligne de Chine.

Or, au cours de son dernier voyage en Extrême Orient, au retour de Suez, le *Salazie* avait été victime d'un sérieux accident : une crête mal fixée heurtant la coque a fini par l'avarier de telle manière qu'un trou s'est formé par où l'eau entrait avec assez d'abondance.

Ce trou laissait passer 80 tonnes d'eau par heure ; on fit sur place une réparation de fortune. Ceci résulte des dépositions d'officiers et de mécaniciens.

D'après ces mêmes témoignages, le paquebot, à son arrivée à Marseille, ne passa pas au bassin de radoub : on fit effectuer, par un scaphandrier, une réparation de fortune au trou qui s'était formé, et c'est dans ces conditions que l'on fit partir, à l'époque des typhons et des cyclones, le *Salazie* pour sa nouvelle destination.

D'après les dépositions des naufragés, — et les passagers sont complètement d'accord avec l'équipage, comme ils l'étaient sur le *Saint-Augustin*, — les chaufferies, le 24 novembre, étaient inondées par l'eau qui soulevait les plaques de tôle de la coque.

L'envahissement de l'eau était tel que les pompes mises en batterie ne parvenaient point à en diminuer le niveau.

La crainte qui dominait les esprits était que la pompe Thirion de 500 tonnes vint à ne plus fonctionner. Elle était la seule qui, à bord du *Salazie*, eût cette puissance. Les deux autres pompes étaient les petits appareils dont on se sert pour le lavage du pont. Si le Thirion s'était arrêté, le navire — assurent des témoins — aurait coulé sur place sans possibilité d'échapper au désastre.

De quelle catastrophe nouvelle sommes-nous menacés, si le ciel se lasse de faire des miracles ?

Naturellement, la télégraphie sans fil était aussi inconnue à bord du *Salazie* qu'à bord du *Saint-Augustin*.

Se trouvera-t-il encore des optimistes pour dire que tous les bateaux de la *Compagnie transatlantique* et des *Messageries maritimes* ne ressemblent pas à ce périlleux sabot ? Et combien faudra-t-il leur citer de nouveaux exemples pour les convaincre ?

Par une coïncidence, qui n'est elle-même que trop démonstrative, l'*Œuvre* a reçu justement la semaine dernière quelques notes d'un téméraire passager, qui eut tout récemment l'imprudence d'aller à Madagascar sur le *Melbourne*. Nous les publions sans y rien changer :

Voyage d'aller du "Melbourne".

Au large des Salins d'Hyères grippage de la tête de bielle du cylindre de haute pression : 4 heures d'arrêt.

Après Messine, même accident : 9 heures

d'arrêt. Signal : deux boules noires à la misaine.

A Mombassa : défense de descendre : choléra ! Cependant le bateau reste dix-huit heures sur rade : on travaille dans la machine !

N.-B. — *Le bateau était arrivé avec 48 heures de retard ; il en a rattrapé 22 en raccourcissant ou supprimant les escales, notamment celle de Zanzibar.*

Voyage de retour.

Après Ste-Marie de Madagascar, même accident. Douze heures de panne à la mer. Même signal : la mousson du sud-est pousse le navire à la côte.

Des récifs coralligènes bordant la côte à 1/2 mille en avant, le danger commençait à devenir sérieux, quand on est reparti. Porté par la marée, le bateau avait franchi la ligne de récifs par une anfractuosité ; il en est ressorti en sondant avec une extrême prudence.

A Diégo, le commissaire de l'inscription a refusé le départ au navire vu l'état de la machine. Une commission fut réunie qui, après des réparations, a autorisé le départ.

Depuis lors nous avons marché constamment à 9 noeuds 5 quand le courant ne nous portait pas.

L'état de la machine et du navire était tellement précaire que le vent soufflant un peu on a dû renoncer à passer par les bouches de Bonifacio et doubler le cap Corse. Or, on était déjà en retard d'une demi-journée malgré le raccourcissement des escales.

Observations.

On s'est demandé comment une machine tournant depuis 30 ans et récemment réparée avait pu avoir des avaries de graissage.

Sur une machine neuve une erreur de calcul quant à la pression par unité de surface de palier peut avoir été commise et amener un grippage malgré la meilleure huile, mais sur une machine qui marche depuis des années, la preuve est faite qu'avec un bon graissage le grippage n'est pas à craindre.

La qualité du lubrifiant est donc seule en cause. J'ai cherché à savoir pourquoi on n'avait pas d'huile de ricin pour parer aux échauffements anormaux et les empêcher de dégénérer en grippage (le pouvoir lubrifiant de l'huile de ricin est sensiblement double de celui de l'huile ordinaire). On m'a répondu qu'on ne s'en servait plus depuis quelque temps par raison d'économie. C'est une économie sordide et criminelle, car elle peut entraîner des catastrophes.

Le navire n'avait pas de télégraphie sans fil. Une seule machine, une seule hélice.

Depuis Zanzibar jusqu'au retour à Marseille, le Melbourne a constamment donné de la bande sur babord 5 à 7 degrés.

Les haubans qui tenaient les mâts étaient assujettis dans des pièces en bois entièrement pourries et les bateaux de sauvetage n'étaient pas étanches; quand un paquet de mer tombait dedans, il en ressortait comme d'un panier.

Voilà des faits, des chiffres, des précisions, sans la moindre littérature. On pourrait en dire autant pour presque tous les bateaux des *Messageries maritimes* et de la *Compagnie Transatlantique*.

« Que demain l'*Abd-et-Kader* sombre de nuit en pleine Méditerranée, demande le *Rappel*, qui

peut être sûr qu'un seul voyageur échappera à la mort? »

Ce qui n'est pas moins sûr, c'est qu'on ne fera rien pour prévenir de nouveaux désastres. Mais il faut, dès maintenant, suivant notre coutume, citer les noms des administrateurs responsables. Ils s'appellent :

André Lebon, président; baron Hély d'Oissel, vice-président; Paul Lecat, administrateur délégué; Max Boucard, Ch. Cambefort, Ernest Carnot, Alexandre Dreux, Henry Foy, E. Montamat, A. Musnier, Octave Noël, Félix Roussel, Stanislas Simon.

Les victimes de ces spéculateurs sans scrupules sauront désormais à qui s'en prendre.

Des conteurs macabres nous ont donné jadis le cauchemar en nous décrivant les appareils d'une société américaine, qui procure à tous ses adhérents une mort discrète et peu coûteuse. Cette entreprise générale de suicide n'est plus une fiction : elle devient une réalité grâce à nos grandes compagnies de navigation; et, si l'État la subventionne, c'est évidemment qu'il l'a reconnue d'utilité publique...

L'ŒUVRE dit tout ce que ne disent pas les autres.

L'ŒUVRE est le seul journal qui ne soit relié à rien par aucun fil.

L'ŒUVRE ne dit jamais d'injures; la vérité lui suffit.

L'ŒUVRE est le supplément indispensable de tous les journaux, quels qu'ils soient.

Les imbéciles ne lisent pas *L'ŒUVRE*.

Çà et là

Pacifisme.

— Le général allemand Keim déclare : « Le dernier mot restera, malgré tout, à la guerre. Faisons nôtres les paroles du ministre de la guerre français, M. Etienne : « Nous ne voulons pas seulement nous défendre, mais nous voulons être victorieux dans la prochaine guerre ! »

— Au Mexique, annonce M. André Tudesq, « les marchands d'armes font des affaires d'or. Le gouvernement vient d'acheter 4 millions de mitrailleuses et 8 millions de fusils et de cartouches. La clause première de ces traités est la livraison immédiate. »

— « La gloire de la France, constate avec ivresse notre poète national, M. Edmond Rostand, la gloire de la France est d'être toujours plus hérissée de rayons que de baïonnettes ! »

Pauvre France !....

« Chez les Français, écrivent les *Hamburger Nachrichten*, c'est toujours la politique du sentiment qui prédomine. Pour eux les Monténégrins devaient avoir raison, parce qu'ils sont un petit peuple menacé par une grande puissance. Cet idéalisme de la politique rend difficile toute discussion avec des Français sur des problèmes semblables... »

Douce Allemagne.

Le Conseil de Guerre de Postdam condamne à 24 jours d'arrêts un caporal qui « pour se donner un peu d'amusement », avait infligé des corvées à un de

ses hommes, jusqu'à ce que le malheureux tombât évanoui, brisé par la fatigue et la souffrance.

Science et Inventions.

A l'Académie de médecine, le professeur Chauffard donne son approbation au traitement de la dysenterie amibienne par l'émetine suivant la méthode du professeur Léonard Rogers de Calcutta qui a permis à ce praticien de guérir un abcès dysentérique du foie ouvert dans les bronches.

— A l'Académie des inscriptions et belles-lettres, un érudit latiniste bien connu pour ses nombreux et intéressants travaux, M. Lejay, propose une interprétation nouvelle de trois vers des *Géorgiques* de Virgile. Cette proposition donne lieu à une longue et importante discussion à laquelle prennent part MM. Havet et Théodore Reinach.

— On vient de présenter à la société clinique de médecine mentale un malade qui, intoxiqué par l'oxyde de carbone, est atteint d'une encéphalomyélite, toxique secondaire conditionnée elle-même par une hépatotoxicité par lésion de cellule hépatique.

— Les recherches poursuivies parallèlement par l'observatoire de Paris et l'observatoire de Gottingue sur la température exacte des étoiles donnent des résultats sensiblement équivalents. Ainsi, pour Algol, Paris trouve 18.500° et Gottingue 16.500°, pour Procyon, Paris 7.800°, Gottingue 8.000°, pour le Soleil, Paris 5.300° et Gottingue 5.000°.

— Convient-il d'opérer les blessés sur le champ de bataille ? M. Lucas-Championnière dit : oui, M. Reclus dit non, et ce dernier savant, à l'appui de sa thèse, déclare que 70 % des blessés des Balkans *non opérés* se sont guéris tout seuls. Ceci est bon à savoir.

— Grâce au docteur Alexis Carrel, — c'est sa dernière trouvaille ! — les cellules vivantes de l'organisme humain pourront, à l'avenir, être cultivées comme de simples microbes. Cette découverte a, paraît-il, une haute portée philosophique.

Arts et Sports.

— Loriot, jeune apache, surnommé « l'ombre de la nuit », arrache le réticule de Mme D... qui, prise de peur, accouche aussitôt d'un enfant mort né.

— A Taihoku (Ile de Formose), dix moines bouddhistes incendent un temple, récitent leurs prières, se précipitent dans les flammes et se laissent dévorer par elles « sans paraître ressentir aucune souffrance ».

— Myrrha, chienne Saint-Bernard appartenant à Mme Lina Cavalieri saute au cou de Mme Treilhard, tripière, qui glisse sur le sol et se blesse. — « Myrrha voulait simplement vous embrasser ! » déclare l'artiste, — « j'exige 5.000 francs de dommages-intérêts ! » répond la tripière.

— M. Mélin, commissaire de police, arrête rue des Trois-Portes, 400 mésanges, pinsons et chardonnerets et les relâche dans le jardin du Luxembourg.

— Louis Philippon, tambour des pompiers de Varize mettait le feu aux maisons pour avoir le plaisir de battre la générale. Emue par cette artistique manie, la Cour d'assises de Chartres l'acquitte.

Pour un principe.

Miss Inez Mullholland suffragette américaine conseille à ses congénères enjuponnés : « Quand vous manifestez, ne riez jamais et ne parlez pas. Quand vous défilez dans les rues, tenez la tête haute, jetez les épaules en arrière. Rappelez-vous que *vous marchez pour un principe !* »

Choses extraordinaires.

— Cyrano de Bergerac a produit jusqu'à ce jour 6 millions de recettes.

— Le théâtre Réjane annonce pour le mois de mai *une saison française d'opérettes italiennes*.

— M. Favereau, à Ronquerolles, est trouvé dans son salon étendu sur le sol la tête fracassée. On croit d'abord à un crime. Mais la découverte dans le tiroir

d'un secrétaire d'un revolver soigneusement rangé fait croire plutôt à un suicide.

Pitres et Music-halls.

— M. Lépine publie des *Souvenirs* dans les *Lectures pour tous*.

— Le maire de Saint-Etienne interdit d'abord, puis autorise enfin la représentation du *Train de 8 h. 47*, pièce tirée par M. Léo Marchès de l'œuvre de Courte-line, et dont il redoutait pour ses administrés « l'impunité. »

— « La vie est une bonne chose déclare M. John D. Rockefeller, le milliardaire américain, tant que dure, et c'est le cas pour moi, la santé spirituelle, physique et mentale. »

Charmant voyage.

Avant de quitter Madrid, M. de Romañones qui accompagnait en France Alphonse XIII, avait fait son testament.

Subtile correspondance.

« Il y a une crise du cheval, remarque M. Emile Deflin, comme il y a une crise des enfants. Il n'y a plus d'enfants, il n'y a plus d'attelages... »

Mondanités.

— M. et Mme Arthur Meyer ont donné hier une soirée musicale d'intimité.

M. Deruck Wernher, fils du roi du diamant, est interrogé par la police au sujet de la vente d'une tapisserie.

— A Tahiti, comme président de la République, au général Tancrède Auguste succède le général Oreste.

— Le prince Counbari Cantacuzène impliqué dans l'affaire du crédit foncier agricole du Sud-Espagne est mis en liberté provisoire sous caution de 15.000 francs.

Mariage riche.

M. Auguste Buisson, consul en Perse, vient d'épouser Mlle Pognon.

La Mode.

Chiffon a remarqué sur le passage du roi d'Espagne une ravissante robe de jeune fille en crépon à pois rouges, garnie de broderie bulgare, corsage Kimono, ceinture de cuir fauve et boutons russes.

Petit Courier de la Mode.

— *Brune Espagnole* désolée d'être trop grande de mande s'il n'y aurait pas quelque moyen de diminuer un peu sa taille.

— *Etoile de Saturne* demande: 1^o comment elle pourrait améliorer sa peau légèrement rugueuse; 2^o comment enlever les taches de mouches sur les meubles.

— Serait-il possible à *Perroquet gris* de faire repousser à son *araucaria* trois étages de branches qu'il a perdus?

Minette noire serait reconnaissante à l'amie inconnue qui lui enseignerait un moyen efficace et sans cruauté pour déshabiter son chat d'attraper les oiseaux. (*La Mode du Petit Journal*).

P. C. C.

CHARLES RÉGISMANSET.



CHEMIN DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Voyages, à itinéraires facultatifs, de France en Algérie, en Tunisie, en Corse et aux Echelles du Levant ou vice-versa.

Carnets individuels ou collectifs, 1^{re}, 2^e et 3^e classes, délivrés pour voyages pouvant comporter des parcours sur les réseaux métropolitains, départementaux (réseau de la Corse), algériens et tunisiens ainsi que sur les lignes maritimes desservies par la Compagnie Générale Transatlantique, par la Compagnie de Navigation mixte (Compagnie Touache), par la Société Générale de Transports maritimes à vapeur, par la Compagnie Marseillaise de Navigation à vapeur (Fraissinet et Cie) ou par la Compagnie des Messageries maritimes. — Ces voyages doivent comporter, en même temps que des parcours français, soit des parcours maritimes, soit des parcours maritimes et algériens, tunisiens ou corses.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Billets d'aller et retour de famille pour les vacances.

L'Administration des Chemins de fer de l'Etat vient de combler une lacune qui existait dans la tarification de l'Ancien Réseau de l'Ouest en créant, par analogie à ce qui se pratique déjà sur l'Ancien Réseau de l'Etat, des billets d'aller et retour collectifs à prix réduits, de toutes classes, pour les familles qui se déplacent à l'occasion des vacances.

Ces billets sont délivrés de et pour toutes les gares des Lignes de Normandie et de Bretagne, aux familles de 8 personnes au moins, sous condition d'un minimum de parcours de 230 kilomètres (aller et retour cumulés) qui est réduit à 120 kilomètres (aller et retour cumulés) pour les billets à destination des stations balnéaires ou thermales.

La période de délivrance de ces billets commence le jeudi précédent la fête des Rameaux, pour prendre fin le 30 septembre.

Les billets délivrés jusqu'au 14 juin (inclus) sont valables 33 jours avec faculté de prorogation de deux fois 30 jours, moyennant paiement d'un supplément. Ceux qui sont délivrés à partir du 15 juin (inclus) sont uniformément valables jusqu'au 5 novembre (inclus) et ne peuvent être prolongés.

Les membres de la famille qui bénéficient du billet peuvent obtenir des cartes d'identité leur permettant de voyager, isolément, à moitié prix du tarif général, pendant la villégiature de la famille, entre la gare de départ et celle de destination du billet collectif.

Pour plus amples renseignements, voir les affiches ou s'adresser aux gares.

BULLETIN

La dernière liquidation de quinzaine s'est effectuée dans des conditions satisfaisantes. Les reports ont été d'environ 2 1/2 %, c'est-à-dire à un taux dont le bon marché est d'autant plus encourageant pour les spéculateurs à la hausse que tout donnait à prévoir, quelques jours seulement plus tôt, qu'ils ne savaient pas, à beaucoup près, aussi bien traités.

Mais les places étrangères, dont la nôtre est plus ou moins solidaire, n'offrent pas, à ce point de vue, des conditions aussi favorables. A Londres, par exemple, tout essor est contrarié par le retard apporté par la Banque d'Angleterre à abaisser le taux officiel de l'escompte. Ce retard a même, durant la dernière huitaine, provoqué un certain malaise. Celui-ci pouvait s'expliquer aussi par l'orientation indécise des nombreuses valeurs américaines se négociant au Stock Exchange et qui est due elle-même aux faibles dispositions du marché new-yorkais : le ramanement des tarifs douaniers, la perspective d'un impôt sur le revenu paralysent là-bas les affaires.

En ce qui touche Vienne et Berlin, la situation monétaire n'est sans doute pas, au fond, aussi bonne qu'on le laissait entendre tout récemment. On a, d'ailleurs, reparlé, une fois de plus, de la démobilisation de l'Autriche au moment de l'occupation de Scutari par les troupes internationales et l'on continue à espérer que les négociations de la paix sont en bonne voie.

Mais tant que, de ce côté, l'on ne se trouvera pas en face d'un fait acquis, on ne peut guère compter sur les seules prévisions optimistes pour ramener l'animation des affaires.

Communiqués.

Société du Gaz de Paris.

MM. les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le mardi 10 juin 1913, à trois heures et demie, à la salle des Ingénieurs civils, rue Blanche, 19, Paris.*

ORDRE DU JOUR. — 1^o Lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport

des commissaires sur l'exercice 1912; 2^o Approbation des comptes et du bilan de cet exercice; 3^o Fixation du dividende; 4^o Renouvellement du conseil d'administration; 5^o Nomination des commissaires des comptes; 6^o Autorisation prévue par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires possédant au moins 10 actions. Toutefois, les propriétaires de moins de 10 actions pourront se réunir pour former le nombre nécessaire et se faire représenter par l'un d'eux ou par un autre actionnaire, membre lui-même de l'assemblée.

MM. les actionnaires sont informés que le conseil d'administration, usant de la faculté qui lui est réservée par l'article 34 des statuts, a décidé de proroger jusqu'au 4 juin 1913 le délai de dépôt des actions. En conséquence, les titres peuvent être déposés jusqu'au 4 juin inclusivement dans les caisses des établissements de crédit ci-après ou de leurs succursales et agences :

Banque française pour le commerce et l'industrie; Banque de Paris et des Pays-Bas; Banque de l'Union Parisienne; Comptoir national d'escompte de Paris; Crédit Lyonnais; Société générale de Crédit industriel et commercial; Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France.

Société du Chemin de Fer de Tauris.

Nous croyons savoir qu'un groupe de banques françaises et étrangères, à la tête duquel se trouve la Banque Privée, va procéder incessamment à l'émission de 77.016 obligations 5 % de la Société Russe du Chemin de fer de Tauris. On sait que cette entreprise a

été constituée en vertu d'un Ukase Impérial en date du 3 juillet 1902 pour la construction et l'exploitation d'une route et d'un chemin de fer entre *Djoulfa* (dernière station du chemin de fer russe) partant de Tiflis et l'importante ville de *Tauris*, chef-lieu de la province d'Azerbédjan (Perse).

L'intérêt économique que présente le chemin de fer projeté est si grand que le Gouvernement Impérial de Russie, après avoir obtenu du Gouvernement Persan la concession de la ligne, n'a pas hésité à s'assurer la possession de tout le capital-actions de l'entreprise qu'il a spécialement constitué pour l'exploiter. Ce capital, qui s'élève à l'heure actuelle, à 4.690.200 roubles, soit 12.476.000 francs entièrement versé, est donc intégralement entre les mains du Trésor Russe.

Nous ajouterons que, seul actionnaire, le Gouvernement Impérial nomme les Administrateurs et Directeurs de la Société, qui ont été exclusivement choisis parmi les hauts fonctionnaires du Ministère des Finances et du Ministère des Voies de communication.

On conçoit la sécurité de tout premier ordre que confère aux obligations du *Chemin de fer de Tauris* une telle situation de fait, puisque l'entreprise est en réalité une émanation directe de l'Etat Russe.

Les obligations qui ont été émises sont du type 5 %, nettes de tous impôts russes présents et futurs et tous impôts français actuellement existants.

Le prix d'émission sera fixé à 96 %, soit à 480 francs par obligation de 500 francs.

Sur la base d'un tel cours, le rendement net du titre ressortira à 5.20 %, sans tenir compte de la prime d'amortissement.

Les publications légales ont été faites au Bulletin annexe du *Journal Officiel* du 13 mai.

Concours de l'Aviette.

Règlement de l'épreuve du lancement de l'Aviette.

Art. 1. — Pour récompenser l'effort initial des avietteurs engagés dans le Concours du décamètre, qui sera ouvert de nouveau le 15 juin 1913, sur la piste du Parc des Princes, à tous genres d'appareils sans aucune restriction, la Maison Peugeot ajoute au prix de 10.000 fr. dont elle a doté ce Concours, trois autres prix de 2.000, 1.000 et 500 francs, en faveur de l'épreuve spéciale du lancement de l'aviette qui aura lieu à la même date, sur le même vélodrome.

Art. 2. — Ces trois prix supplémentaires sont offerts aux concurrents dont les appareils répondant spécialement à l'énoncé complet du problème de l'aviette, seront munis de propulseurs aériens destinés à fournir, après l'élan qui prépare le vol, la vitesse qui doit l'entretenir, le jour où l'essor sera réalisé.

Art. 3. — L'épreuve du lancement de l'aviette est un simple concours de vitesse, sans vol obligatoire, entre toutes les machines roulantes, bicyclettes ou autres, uniquement actionnées par la force humaine appliquée à un propulseur aérien quelconque. Cette épreuve exclusivement réservée aux véhicules sans roue motrice, a pour but de mettre en parallèle les différents propulseurs aériens, hélices, ailes battantes, etc., employés depuis un an pour le lancement de l'aviette et de signaler ceux qui sembleront mériter la préférence. Elle aura lieu sur un demi-tour de piste, 333 mètres, le temps qui ne devra pas excéder une minute sera compté entre les instants où l'appareil, après un élan d'une centaine de mètres au maximum, aura franchi entièrement la ligne de départ et aura franchi de même la ligne d'arrivée. Il n'est pas exigé que les roues de l'appareil perdent contact avec le sol, mais il est interdit à l'avietteur de mettre pied à terre pendant la durée du parcours chronométré.

Art. 4. — Les appareils devront être rendus à 8 heures du matin sur la pelouse du vélodrome. Chaque appareil engagé n'aura droit qu'à un essai. Si les essais ne sont pas terminés à midi, ils seront continués dans la matinée du lendemain. Ils pourront être remis à une date ultérieure si le temps est par trop mauvais. Dans tous les cas, chaque concurrent devra répondre à l'appel de son numéro d'inscription pour l'ordre des départs.

Art. 5. — Le droit de dix francs d'engagement sera remboursé à tout concurrent qui prendra part, soit à l'épreuve du décamètre, soit à l'épreuve du lancement de l'aviette. Tout appareil engagé pour le premier concours est de fait qualifié pour le second, avec le même numéro d'inscription, à condition qu'il n'y ait pas de roue motrice ou que la commande de cette roue motrice soit supprimée pour l'épreuve du lancement de l'aviette. L'avietteur pourra de même supprimer s'il le juge à propos, pour la seconde épreuve, les surfaces portantes utilisées dans la première. Il n'est pas exigé que, dans les deux épreuves, le même appareil soit monté par le même avietteur.

Art. 6. — Les engagements seront clos le 7 juin à 6 heures du soir dans les bureaux de l'*Auto*, 40, rue du Faubourg Montmartre, Paris.

PETITE POSTE

Cinquante centimes la demi-ligne. Payable par mandat-poste.
Prime : Nos abonnés ont droit à l'insertion gratuite de 10 lignes.

La PETITE POSTE se charge de faire parvenir les lettres d'un correspondant à l'autre pourvu que les réponses à réexpédier soient accompagnées d'une enveloppe affranchie.

Vous pouvez estimer que, chaque semaine, les insertions passent sous les yeux d'une élite de 50.000 lecteurs.

Répondre à T. Leroi à l'Œuvre, qui transmet les lettres.

COMMERCE

PLANTEUR résidant à Madagascar accepterait commandite et homme actif pour étendre rapidement ses plantations de cacao, café, vanille qui lui donnent un bon rapport.

On demande placiens à la commission : 50 centimes par boîte produite de 2 fr. 50 pour cordonniers, coiffeurs, parfumeurs, bazar.

PIANO

Piano à queue de Bechstein 2=21 × 1=50, à vendre, non pas pour le prix du piano qui est gratuit, mais pour le rembourse-

ment de ce qu'a coûté sa décoration en marqueteries riches et bronzes ciselés dorés de style, à Paris.

Malades des poumons et des bronches il faut lire : *Comment je me suis guéri*, par le Dr Savatier, de l'Université de Paris. L'auteur y expose le régime et le traitement qu'il a dû suivre pour obtenir sa guérison.

Etudiez avec soin cet ouvrage où vous apprendrez à vous soigner et à vous guérir et qui vous sera envoyé franc sur simple demande adressée à l'Editeur de Brochures médicales, 70, aven. des Ternes, Paris.

Voulez-vous faire disparaître votre entérite ? En 4 piqûres de Bulbul c'est fait. S'adresser 5, rue Châteaubriand, à Paris.

MES VINS : Un propriétaire du Chablis offre ses crus :

	la bouteille		la bouteille
Chablis supérieur	1 50	Bourgogne supérieur	1 50
Chablis supérieur	1906. 2 "	Côte de Nuits	2 50
Chablis Première	1906. 3 "	Chambertin	3 50
Chablis Tête de Première	1911. 4 "	Chambertin	1904. 4 "
Chablis (Les Clos ou Val- mur ou Blanchot)	1906. 5 "	Clos Saint-Jacques ou Pommard ou Corton	5 "
Chablis (Moutonne)	1906. 6 "	Grand Musigny (Comte de Vogüé)	1904. 8 "
Grand Montrachet	1895. 10 "	Romanée-Conti (étampé)	1907. 15 "
Grand Montrachet	1898. 9 "	Château du Clos Vougeot	1911. 10 "
Château du Clos Vougeot blanc (étampé)	1911. 10 "	Nuits Saint-Georges	1911. 7 "

Contre remboursement, M. Laporte à Laroche (Yonne).

MINIMA, 5, rue de Châteaudun. Importe directement les diamants, perles, pierres fines. Vend au minimum tous bijoux de quelque importance et s'ils cessent de plaire, les rachète presque sans dépréciation de leur prix d'achat, c'est-à-dire à 90 % ce qui est unique au monde. Téléph. 158-89. (De 2 h. à 4 h.)

Location d'été : Villa — 2 heures de Paris, arrêt de tous les rapides — 9 pièces, salle de bains, eau en pression et chauffage central, lumière électrique, remise à auto, jardins d'agrément et potager. M. Laporte, à Laroche (Yonne).

Sur l'Orléans, 6 h. Paris ou Bordeaux. — La Roche-Posay (Vienne) — A vendre très belle maison camp. : salon, s. à m., 6 ch. à c., 2 cab. de toit, 2 ch. domest., 2 W.-C., cuisine, tout-à-l'égout, eau dans toute la maison, électr., salle de bains inst., vastes sous-sols, terrasse, sit. excep., 300 m. de la Cieuse, pêche, chasse, cure d'air, sup. jardin fleurs, potager, verger, post. arros. — Bonnal, à La Roche-Posay ou Baudin, 48, rue Lecourbe, à Paris.

A nos Lecteurs

Que faut-il pour que l'ŒUVRE prospère ?

Il suffit que nos acheteurs au numéro, au lieu de payer chaque année cinquante-deux fois vingt-cinq centimes, soit **treize francs**, envoient un mandat de **dix francs** à l'administrateur de l'ŒUVRE, pour recevoir leur numéro tous les mercredis par la poste.

Il suffit, en d'autres termes, que nos lecteurs réguliers s'abonnent. Ce sera pour eux une économie, et pour nous un considérable accroissement de force. Car la vente au numéro ne nous rapporte rien, à cause des intermédiaires.

Abonnez-vous à l'ŒUVRE,

Faites abonner vos amis.

On trouve L'ŒUVRE dans tous les kiosques, dans toutes les gares.
On la trouve aussi chez soi tous les jeudis pour DIX francs par an.
Il suffit d'envoyer ces dix francs à l'administration de L'ŒUVRE simplement.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je, soussigné (nom, prénom)
(adresse)

déclare m'abonner pour un an⁽¹⁾, pour six mois⁽¹⁾ à L'ŒUVRE à dater du 1^{er}

Ci-joint le montant de l'abonnement : **dix francs⁽¹⁾, six francs⁽¹⁾.**

Veuillez faire percevoir le montant de l'abonnement : **dix francs⁽¹⁾, six francs⁽¹⁾.**

SIGNATURE :

(1) Biffer l'une ou l'autre de ces indications. — Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.
Détacher en suivant le pointillé et adresser ce bulletin à l'Administrateur de L'ŒUVRE, 220, Fg St-Honoré, Paris (8^e).

Sélection d'Hôtels particuliers, Immeubles de rapport, -- Propriétés de Campagne et Terrains à vendre --

Pour permis de visiter et renseignements complémentaires
du Service Immobilier : écrire à T. LEROI, à L'ŒUVRE

Calvados, Hennequeville. — Jolie villa bien meublée, vue splendide, comprenant : 2 salons, salle à manger, bains, 7 chambres de maîtres, 3 chambres de domestiques, écurie 2 chevaux, remise auto, jardin 600 mètres, eau, gaz. — A louer saison..... 5 500 fr.

Place des Etats-Unis. — Superbe immeuble moderne, appartements loués 20 000 fr. A vendre dans d'excellentes conditions.

Ligne de l'Est. — **Lagny** à 7 kil. gare, propriété près la Marne se composant de : salon, salle à manger, 5 chambres de maîtres, 2 chambres de domestiques. Ecuries, remises, parc boisé de 2 hectares, eau, belle vue.

A vendre..... 50.000 fr.

Pontoise. — Jolie propriété sur les bords de l'Oise avec vue splendide, comprenant : 2 salons, salle à manger, billard, 5 chambres de maîtres, 4 chambres de domestiques, salle de bains. Ecuries, remises, parc 1 hectare, eau, gaz, calorifère. A vendre..... 65.000 fr.

Auteuil. — **Petit hôtel** avec jardin, très clair et coquet comprenant 2 salons, 4 chambres, lingerie, confort (N. 523).
Prix..... 65.000 fr.

Mariotte. — Villa meublée, 15 pièces, garage autos, parc 2 hectares.
Prix..... 80.000 fr.

Triel. — Joli castel avec belle vue sur la Seine, comprenant : 2 salons, billard, bain, salle à manger, 4 chambres de maîtres, 2 chambres de domestiques, eau, gaz, téléphone, jolie vue, jardin 5.000 mètres. — (N. 8.086.) A vendre..... 90.000 fr.

Trouville. — Très jolie propriété meublée, 2 salons, 7 chambres, billard, communs, jardins 2000 mètres.
Prix..... 100.000 fr.

Porte-Maillot (près la). — Petit hôtel avec jardin comprenant : salon, salle à manger, 4 chambres de maîtres, 2 cabinets de toilette, bains, grand atelier d'artiste, calorifère. — (N. 524).
Prix..... 100.000 fr.

Porte-Maillot (près la). — Intéressant petit hôtel, 2 salons, salle à manger, 5 chambres de maîtres, salle de bains, cabinets de toilette, petit jardin.
(N. 526). Prix..... 140.000 fr.

Tours. — Château XVIII^e siècle, 2 salles à manger, 3 salons, 33 hectares.
Prix..... 150.000 fr.

Passy (près du Bois de Boulogne). — Ravissant petit hôtel, clair et gai, petit jardin, confort moderne. — (N. 521.) Prix..... 150.000 fr.

Porte Dauphine (près de la). — Beau terrain surface 700 mètres, façade 21 mètres. — (N. 542.) A vendre..... 350.000 fr.

Place Courcelles (près la). — Intéressant hôtel renfermant de belles boiseries, belle réception, serre, atelier d'artiste, calorifère. — (N. 527).
Prix..... 350.000 fr.

Porte Maillot (près la). — Ravissant hôtel, style Florentin, entouré de jardins. Salon, salle à manger, grand hall de 8 mètres de hauteur, 6 chambres de maîtres, tout le confort moderne, remise à autos, jardin. — (N. 514).
Prix..... 350.000 fr.

Rive gauche (près les Invalides et sur belle avenue). — Hôtel pouvant convenir à 2 familles et comprenant 2 salons, salle à manger, office, 6 chambres de maîtres; au 3^e étage, appartement complet composé de salon, salle à manger, cuisine, office, 4 chambres de maîtres, 2 cabinets toilette, écurie pour 4 chevaux, remise, etc. — (N. 536.) Prix..... 400.000 fr.

Avenue Henri-Martin en plein midi, ravissant hôtel tout le confort moderne, 2 salons, salle à manger, office, 5 chambres de maîtres, 4 chambres de domestiques, remise à autos. — (N. 514).
Prix..... 430 000 fr.

Invalides. — Bon hôtel avec jardin et 2 façades comprenant : 3 salons, 1 à manger, 4 chambres de maîtres, 4 chambres de domestiques, salle de bains, tout le confort, ascenseur, remise à autos. — (N. 531.) Prix..... 450.000 fr.

St-Augustin (près). — Bel hôtel, décoration très soignée, belles boiseries, facilité de construire remise à autos et comprenant : 2 salons, grande salle des fêtes, 6 chambres de maîtres, salles de bains. — (N. 530.) Prix..... 450.000.

Trocadéro. — 2 immeubles de rapport à vendre ensemble ou séparément. Construction moderne, tout le confort, situation exceptionnelle.
Revenu net..... 70.000 fr.
Prix..... 1.300 000 fr.

Avenue d'Iéna. — Magnifique hôtel comprenant : 3 salons, 8 chambres de maîtres, salle de bains, communs importants, très belle façade. — (N. 532.)
Prix..... 2.250.000 fr.

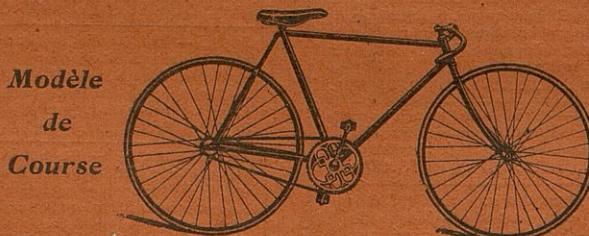
BICYCLES

*De Dion
Bouton*

ÉLÉGANCE *o* SÉCURITÉ
Les Meilleures Machines de Route



Modèle
de
Luxe



Modèle
de
Course

CATALOGUE sur demande à PUTEAUX

Le Gérant : GARDANNE

Imprimerie spéciale de l'*Œuvre*, 15, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris